

Image not found or type unknown



droits sur "la jouissance sur intérêts"

Par **dadcousin**, le **16/06/2009** à **11:35**

Bonjour

Etant tuteur légal de mon fils Brendon 9ans en maison d'accueil, j'ai demande sur conseil et obtenu "la jouissance sur intérêts" environ 8000€ , quels sont mes droits et mes devoirs envers la juge pour enfants sur l'utilisation de la somme .Peut-on renouveler cette demande tous les ans jusqu'a majorité . Remerciements .Dad